

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/05/2011

L'an deux mille onze, le onze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jacqueline DOTTAÏN, Maire.

Etaient présents : MM Jacqueline DOTTAÏN, Patrice PUJOL, Guy MOREAU, Sophie MARTIN, Serge FOURTON, Jean-Pierre FABAREZ, Jean-Marie GAY, Bernard EPELVA, Eliane SARNAC,

Absentes : Pascale QUIE, Corinne AUBIC, Françoise DUPUY, Christine CAMP

A donné procuration : Claude BERNIARD à Serge FOURTON

PROCES-VERBAL REUNION PRECEDENTE

Son contenu ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Patrice PUJOL est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé.

AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC PLACE ROBERT BERGEY

DEMANDE DE SUBVENTION -DETR 2011

Mme le Maire informe ses collègues de la création de la «Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux» qui résulte de la fusion de la D.G.E. et de la D.D.R. Elle ne prévoit pas de plafond de dépenses. Le plafonnement des aides publiques sur un projet ne peut dépasser 80 %. La date limite de dépôt du dossier était fixée au 8 avril 2011.

Il était possible de solliciter une subvention sur ces nouveaux crédits pour réaliser l'aménagement de l'espace public, devant et aux abords de la Gare SNCF sur la place Robert Bergey et sur une partie de la rue du Maréchal-Foch. Un projet a été établi par le bureau d'études AZIMUT.

Notre dossier a été déposé dans les délais ; la délibération correspondante doit être votée avant le 20 mai 2011 pour compléter la demande.

Patrice PUJOL présente le projet :

Notre gare S.N.C.F. a fait l'objet d'importants travaux de restructuration réalisés en 2008/2009, travaux qui ont permis sa réouverture au public en septembre 2009 et la nomination d'un chef de gare sur le site. Elle était fermée depuis 17 ans et ne subsistait qu'un simple point d'arrêt pour les trains.

L'arrivée du tramway sur la place Ravezies à Bordeaux, en 2007, a généré et va générer une augmentation notable du trafic sur la ligne Le Verdon/Bordeaux puisque les usagers disposent d'une correspondance directe et rapide en direction du centre ville. Cela a eu pour conséquence, d'augmenter la fréquentation de la gare, avec la population de Margaux et celle provenant des

villages qui n'en disposent pas, à savoir : Arzac, Cantenac, Soussans, Arcins, Avensan, Castelnau-de-Médoc, Lamarque, Cussac-Fort-Médoc, etc De plus, il est constaté dans ces communes ainsi qu'à Margaux, un accroissement de la population qui va continuer dans les années à venir. Par exemple, le recensement de janvier 2011 a décompté 1 492 habitants sur Margaux, alors que nous n'étions que 1 371 en 2006. Sur SOUSSANS, la population est passée de 1 454 habitants à 1 515 sur la même période.

Il est donc nécessaire et urgent d'organiser

- * le stationnement des nouveaux véhicules,
- * l'aménagement d'un circuit piétonnier sécurisé pour les voyageurs de la SNCF, les habitants et les usagers des commerces ou des services implantés aux abords.

Des acquisitions foncières sont nécessaires. Les accords de vente ont été obtenus les propriétaires et les actes seront signés avant la fin du mois d'avril 2011 avec :

- * la société BERGEY : achat de 223 m² au prix de 12 000,00 €,
- * Réseau Ferré de France : achat de 167 m² au prix de 5 980,00 €.

Le projet comprend la création

- * **de 44 places de stationnement réparties sur l'emprise de l'opération**
- Actuellement, les véhicules des usagers de la S.N.C.F. sont stationnés durant la journée, sur les places disponibles qui sont situées devant les commerces du secteur. Nos commerçants sont mécontents car cela gêne leurs clients. Les nouveaux emplacements vont permettre de solutionner ces problèmes.

- * **d'un circuit piétonnier, d'un parvis, et d'un espace de détente** -
L'organisation du stationnement doit être accompagnée de l'aménagement d'un circuit piétonnier sécurisé et fonctionnel pour les voyageurs de la S.N.C.F., les habitants et les usagers des commerces ou des services situés à proximité. La notion de «sécurisation» a bien été prise en compte dans le projet puisque 35 places de stationnement sont accessibles sans emprunter la voirie.

La sortie de la gare est également sécurisée pour les voyageurs par la création du parvis devant le bâtiment qui permet d'arriver sur une zone sans circulation de véhicules.

Les espaces de détente comprennent des plantations et pourront être complétés par la pose de bancs.

Les points d'éclairage public seront remplacés. Un réseau de récupérations des eaux de pluie sera réalisé.

- * **d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées et d'une place de stationnement** -

La configuration actuelle des lieux rend l'accès très difficile aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. La rampe d'accès au bâtiment va supprimer ces difficultés ainsi que la place de stationnement éloignée de quelques mètres.

Il est à préciser que les matériaux utilisés pour cette opération

seront identiques à ceux mis en place sur les précédents programmes de travaux de la commune, pour des raisons esthétiques (béton désactivé sur les trottoirs, caniveaux et pavés de type «GIRPAV », éclairage public).

Des discussions sont en cours avec le Conseil Régional pour obtenir une participation financière sur cette opération d'environ 50 %. Une convention de financement va nous être proposée, pour validation par le Conseil Municipal. L'opération est évaluée à 318 871,00 € H.T (377 845,64 € T.T.C.). La participation de la Région pourrait donc s'élever à 159 435,50 €. De ce fait, la subvention au titre de la D.E.T.R. ne pourrait pas dépasser 30 % du montant de l'opération.

L'opération est inscrite sur le Budget 2011 et le démarrage des travaux est prévu cette année. Le coût de l'opération est le suivant :

	<u>Montants TTC</u>	<u>Montants HT</u>
①- Acquisitions foncières		
- Achat des terrains	17 980,00 €	17 980,00 €
- Construction clôture	8 247,62 €	6 896,00 €
②- Travaux	289 545,62 €	242 095,00 €
③- Eclairage public	38 750,40 €	32 400,00 €
④ - Rampe accès handicapés	<u>23 322,00 €</u>	<u>19 500,00 €</u>
TOTAUX	377 845,64 €	318 871,00 €

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** à l'unanimité**

*** DECIDE** de solliciter auprès de l'Etat une subvention sur les crédits de la D.E.T.R. 2011 au taux de 30 % pour réaliser l'aménagement de l'espace public présenté ci-dessus,

*** APPROUVE** le projet établi pour cette opération,

*** DEFINIT** le plan de financement suivant :

1 - DEPENSES (montant H.T.)	318 871,00 €
TVA 19,6 % (hors achat terrains)	+ <u>58 974,64 €</u>
Montant TTC	377 845,64 €
2 - RECETTES	
* Subvention DETR 30 %	95 661,30 €
* Participation Conseil Régional 50 %	159 435,50 €
* Fonds propres	52 748,84 €
* Emprunt	<u>70 000,00 €</u>
TOTAL	377 845,64 €

* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2011,

CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Après en avoir délibéré,

* **à l'unanimité**

* **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2011,

* **PRECISE** que cet emploi sera rémunéré sur l'échelle 4 applicable au cadre d'emploi concerné et qu'il bénéficiera du régime indemnitaire créé par le Conseil Municipal le 5 juillet 2001 (régime I.H.T.S.),

* **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en application cette décision et notamment à déclarer cette création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique,

* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 07.